

Syndicat CGT SOPRA-STERIA
Case 421
263 rue de Paris
93100 MONTREUIL

Téléphone : 0155828941
<http://cgtsoprasteria.info>
mail : bureau@cgststeria.info
twitter : @cgststeria



MONTREUIL LE 06/12/2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA CGT SE PORTE PARTIE-CIVILE A LA SUITE DU PROCES VERBAL DRESSE PAR L'INSPECTION DU TRAVAIL POUR CONTOURNEMENT DES PROCEDURES DE LICENCIEMENTS COLLECTIFS EN 2014

L'Inspection du travail des Hauts de Seine a dressé un procès-verbal contre l'entreprise STERIA, absorbée par le Groupe SOPRA le 1er janvier 2015.

Les dirigeants de Steria en 2014 sont après enquête de l'Administration clairement accusés d'avoir eu un recours « fréquent et volumineux au dispositif de la rupture conventionnelle ».

Cela recoupe toutes nos interventions faites depuis que STERIA fin 2013 souhaitait négocier un « plan de départ volontaire ». Les analyses faites par un cabinet d'expertise-comptable avaient montré que la situation du groupe STERIA n'impliquait pas des suppressions d'emplois.

En fait cette « négociation » était faite quelque temps avant l'annonce de la fusion du Groupe STERIA et du Groupe SOPRA début 2014.

La CGT s'était élevée dès cette annonce pour dénoncer des suppressions d'emploi à venir. Elle était bien seule à ce moment-là.

Les faits ont malheureusement donné raison à la CGT.

Un véritable rouleau compresseur s'est mis en route pour tailler dans les effectifs salarié-e-s utilisant tous les moyens (licenciement, démission, rupture conventionnelle, menaces d'envoi en mission loin de son lieu d'habitation).

La 2^{ème} section de l'inspection du travail de l'UT92 de la DIRECCTE Ile de France a fait le constat qui aboutit aujourd'hui au Procès-Verbal.

Le syndicat CGT SOPRA-STERIA a décidé de se constituer partie civile.

Cela d'autant plus que les chiffres des ruptures conventionnelles en 2015 continuent d'être extraordinairement élevés au sein du groupe SOPRA STERIA

La CGT SOPRA-STERIA continuera à se battre pour la défense de l'emploi dans l'ensemble du Groupe

Contact CGT SOPRA-STERIA 0674063415